

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 29 juin deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 22 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la Présidence de M. Yves FERRIER, 2^{ème} adjoint.

Étaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Bernard GIRAUD, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. René LEMERLE, Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à M. Louis PEREIRA

Absents : Mmes Sandra AUJOL, Caroline LESENS, MM. Marien DUFOURD, Jean-Marc LAVIGNE.

Secrétaire de séance: Mme Danielle RANCY

2023-35: RENOVATION DE L'ECOLE PRE-ELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE DE DALLET – COMMUNE DE MUR SUR ALLIER – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT Version 3

Dans le cadre de la rénovation de l'école pré-élémentaire et élémentaire de Dallet, M. le Maire expose que suite aux délibérations adoptées en conseil municipal le 3 février et le 7 avril 2023 et à l'évolution du dossier, il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement et les demandes de subventions ci-dessous :

Collectivités	Intitulé de la subvention	Montant en €	Taux en %
Conseil régional AURA	Contrat Région 2023	150 000	13.79
Conseil départemental du Puy de Dôme	Fonds d'Intervention Communal (FIC 2023)	100 000	9,19
Etat	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2023)	325 490	29.92
Etat	Fonds vert	210 000	19,3
Europe	Programme FEDER	60 000	5,51
TOTAL SUBVENTIONS		845 490	77.72
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL		242 310	22.28

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

05 JUIL. 2023



ID : 063-200083921-20230629-202335D-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet intitulé « Rénovation de l'école pré-élémentaire et élémentaire de Dallet »,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel version 3 du projet tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subvention nécessaires au financement de ce projet et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie le 30 juin 2023,
Certifiée transmise en Préfecture, le 30 juin 2023,

Pour le Maire, par délégation,
Le 2ème adjoint,
Yves FERRIER